



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 18 mai 2010 — N° 118

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration concernant le Gala Les Olivier.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant la Fête de la famille.

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant les 3^{es} Prix d'excellence de l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACEDQ).

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant un prix d'excellence pour l'école Lévesque de Saint-Donat.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire des Déjeuners de l'amitié.

18 mai 2010

M. Lessard (Frontenac) fait une déclaration concernant la gagnante d'un prix dans le volet Excellence Science du concours *Chapeau, les filles!*

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant la Rencontre Jeunesse Nord-du-Québec.

M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration concernant la Semaine des services de garde en milieu scolaire.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant M. Albert Miclette.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant la fête du drapeau haïtien.

À 13 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 10.

Moment de recueillement

18 mai 2010

Dépôts de documents

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le Plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.
(Dépôt n° 1303-20100518)

Mme Boulet, ministre des Transports, dépose :

Le Rapport d'activités 2009 de l'Agence métropolitaine de transport.
(Dépôt n° 1304-20100518)

M. le président dépose deux décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 4 mai 2010 :

— Décision 1525 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés;
(Dépôt n° 1305-20100518)

— Décision 1526 concernant le Règlement sur les contrats de l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 1306-20100518)

Puis il dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Curzi (Borduas), qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 19 mai 2010, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 1307-20100518)

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

18 mai 2010

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 13, 20, 21, et 22 avril et le 11 mai 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1308-20100518)

Avant de procéder à la rubrique « Dépôts de pétitions », M. le président avise l'Assemblée qu'en vertu du paragraphe 1 de l'article 42 des Règles de fonctionnement, la pétition déposée le 13 mai 2010 par M. Gendron (Abitibi-Ouest), concernant les revendications des producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la politique agricole, était irrecevable. Par conséquent, cette pétition sera considérée comme n'ayant jamais été déposée et ne fera pas l'objet du suivi prévu aux articles 64.3 et suivants du Règlement.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 215 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1309-20100518)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Khadir (Mercier) retire certains propos non parlementaires.

18 mai 2010

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion sans préavis proposée par Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Weil, ministre de la Justice, Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, M. Gauvreau (Groulx), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), à la séance du 13 mai 2010.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'apporter les modifications nécessaires au projet de loi C-4, afin que la philosophie québécoise de réhabilitation et de réinsertion sociale qui prévaut en matière de justice pénale pour adolescents soit préservée;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le bien-fondé et l'importance du maintien du modèle québécois de traitement des jeunes contrevenants qui a fait l'unanimité au Québec et permis au Québec d'afficher l'un des taux les plus faibles de criminalité juvénile en Amérique au cours des 25 dernières années.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 88 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Boulet, ministre des Transports, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

18 mai 2010

QU'en cette semaine canadienne de la sécurité routière, l'Assemblée nationale rappelle à tous les usagers de la route l'importance d'assurer un partage équitable et sécuritaire de la chaussée en adaptant leurs comportements afin de protéger les usagers les plus vulnérables, notamment les cyclistes et les piétons, qu'elle réitère l'importance, pour tous les piétons, les automobilistes et les cyclistes, du respect des règles de circulation et de sécurité;

ET qu'elle offre ses condoléances, au nom de tous les Québécois, aux familles et aux proches des cyclistes qui ont perdu la vie cette fin de semaine lors de deux tragédies survenues à Rougemont, en Montérégie, et à Val-Morin, dans les Laurentides et ses vœux de rétablissement au cycliste de Trois-Rivières qui lutte toujours pour sa vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la commémoration annuelle de la Nakba, qui se tient le 15 mai; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le droit des femmes au libre choix et à des services d'avortement gratuits et accessibles et demande au gouvernement fédéral et au premier ministre du Canada de mettre fin à l'ambiguïté qui subsiste relativement à cette question et que l'Assemblée nationale réaffirme que le fait de soutenir le droit des femmes à l'avortement ne doit en aucun cas être invoqué par le gouvernement fédéral pour couper les subventions aux groupes de femmes.

18 mai 2010

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la prochaine séance.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de sa consultation générale à l'égard du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de sa consultation générale à l'égard du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.

18 mai 2010

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 19 mai 2010, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Curzi (Borduas).

Cette motion se lit comme suit :

QU'à la suite de l'invalidation de la loi n° 104 par la Cour suprême du Canada, l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement libéral qu'il rejette toute solution qui aurait pour effet de permettre à des parents d'enfants actuellement non admissibles à l'école anglaise d'acheter pour leurs enfants un droit d'accès à l'école anglaise par le biais d'un passage dans une école privée non subventionnée.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques procède à l'audition de la caisse de dépôt et placement du Québec le mardi 25 mai 2010 de 10 heures à 12 heures, ainsi que de 15 heures à 18 heures relativement à son rapport annuel déposé à l'Assemblée nationale le 15 avril dernier;

18 mai 2010

Que cette audition soit d'une durée maximale de cinq heures et que les échanges avec les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec soient répartis de la façon suivante :

Que 120 minutes soient allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement;

Que 120 minutes soient allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle;

Que 25 minutes soient allouées au deuxième groupe d'opposition;

Que 10 minutes soient allouées au député de Mercier;

Que 5 minutes soient allouées au député de La Peltrie;

Que 5 minutes soient allouées au député de Chutes-de-la-Chaudière;

Que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 2 minutes sont allouées au député de Mercier, 38 secondes sont allouées à chacun des autres députés indépendants; 4 minutes 12 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 26 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix, M. Caire (La Peltrie) ayant exigé que le Procès-verbal de la séance fasse état de sa dissidence.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 101, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 101 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 101 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 87, Loi sur la publicité légale des entreprises, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 87 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité.

Après débat, le rapport est adopté.

18 mai 2010

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 1^{er} février 2010, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission des transports du Québec. Ce rapport contient deux recommandations.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 5 minutes sont accordées au député de Mercier; 3 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 19 mai 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

18 mai 2010

À 17 h 06, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 19 mai 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

18 mai 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Weil, ministre de la Justice, Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, M. Gauvreau (Groulx), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 88)

POUR - 109

Arcand	Charlebois	Kelley	Pigeon
Auclair	Charrette	Khadir	Poirier
Aussant	Chevarie	Kotto	Rathé
Bachand	Cloutier	Lapointe	Rebello
[Outremont]	Corbeil	Leclair	Reid
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Richard
[Arthabaska]	Curzi	Léger	(Marguerite-D'Youville)
Beauchamp	D'Amour	Lehouillier	Richard
Beaudoin	Diamond	Lemay	(Duplessis)
(Rosemont)	Doyer	Lessard	Rotiroti
Beaudoin	Drainville	MacMillan	Simard
(Mirabel)	Drolet	Malavoy	[Dubuc]
Bédard	Dubourg	Mamelonet	Simard
Bergeron	Dupuis	Marceau	(Richelieu)
Bergman	Dutil	Marcoux	Sklavounos
Bernard	Ferland	Marois	St-Amand
Bernier	Gagnon-Tremblay	Marsan	St-Arnaud
Bérubé	Gaudreault	Matte	St-Pierre
Billette	(Hull)	Ménard	Thériault
Blais	Gaudreault	Moreau	Traversy
Blanchet	(Jonquière)	Morin	Tremblay
Bolduc	Gautrin	Normandeu	Trottier
Bonnardel	Gauvreau	Ouellette	Turcotte
Boucher	Gignac	Ouimet	Vallée
Bouillé	Girard	Paquet	Vien
Boulet	Gonthier	Paradis	Villeneuve
Caire	Grondin	Pelletier	Weil
Carrière	Hamad	(Rimouski)	Whissell
Champagne	Hivon	Pelletier	
Charbonneau	Huot	(Saint-Hyacinthe)	
Charest	James	Picard	